

Règlement Trail côte roannaise 2024

L'association Côte Roannaise Raid Aventure (CRRRA), organise le dimanche 26 Mai 2024 son 20 ème trail en côte roannaise. Quatre parcours sont proposés, ils empruntent à 95% des chemins :

- Parcours de 42 km , 2100m D+, 3 ravitaillements.
- Parcours de 28 km , 1300m D+, 2 ravitaillements.
- Parcours de 18 km , 800m D+, 2 ravitaillements
- Parcours de 11 km, 410m D+ , 1 ravitaillement.

L'épreuve se fait en semi- autosuffisance alimentaire.

Un ravitaillement en eau et solide sera proposé à l'arrivée.

Conditions d'admission:

Les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées :

- Du bulletin d'inscription dûment rempli.
- D'une photocopie de licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical « de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an au jour de la course, ou sa photocopie.
- Du paiement, par chèque à l'ordre du CRRRA, du montant des droits d'inscription.

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard mais la liste des inscrits sera accessible sur le site internet du CRRRA (crra.run).

La course est ouverte à tous(tes), licencié(e)s ou non à partir de :

- Juniors pour le parcours de 11 km
- d'Espoir pour les parcours de 18,28 et 42 km

Inscriptions:

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Elles sont :

- à envoyer par courrier à Mr THINON Christophe, 19 Boulevard Blanqui 42 300 ROANNE avant le mercredi 22 Mai 2024, le cachet de la poste faisant foi.
- A déposer au magasin BENRUN au Coteau avant le Mercredi 22 Mai 2024 à 19h00.
- A déposer au Bureau de presse BALLANSAT à Renaison avant le 22 Mai 2024 à 19h00
- **Sur Site** : SportsNconnect ou www.crra.run, jusqu'au Samedi 25 Mai 2023 à 11h00.

Coût de l'inscription :

- **40 €** pour le parcours de 42 KM
- **27 €** pour le parcours de 28 KM
- **17 €** pour le parcours de 18 KM
- **12 €** pour le parcours de 11 KM
- 15 €** : Pour le CANICROSS

Le Tarif de l'inscription comprend les Frais de dossier + 1 € pour Association DAWA SHERPA.

Le nombre maximal d'inscrits sera limité à 450 personnes sur la totalité des courses

En cas d'annulation d'inscription, le remboursement sera effectué par l'organisateur sous réserve de l'envoi d'une enveloppe timbrée à l'adresse du coureur. Ce remboursement sera intégral sous réserve de réception d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

Horaires- Dossards:

Pour les quatre parcours, le retrait des dossards aura lieu uniquement le :

Samedi 25 Mai 2024 de 16h à 18h salle Polyvalente ERA de RENAISON (42 370).

Dimanche 26 Mai 2024 entre 6h00 et 9h45, salle Polyvalente ERA de RENAISON (42 370).

Votre dossard doit rester visible tout au long du parcours.

Heures de départ :

- Dimanche 26 Mai 07h00 pour le 42 km
- Dimanche 26 Mai 08h30 pour le 28 km
- Dimanche 26 Mai 08h30 pour le 18 km
- Dimanche 26 Mai 09h30 pour le 11 km

Le lieu de départ et d'arrivée de tous les parcours se font sur la commune de Renaison (42370), au niveau de la salle Multisport ERA

Matériel :

- Obligatoire:

- Un gobelet plastique pour les ravitaillements.
 - Téléphone portable
 - Un sifflet.
 - Une réserve d'eau d'1 Litre au moins pour le 28 et 42 km
 - Une Couverture de survie pour le 28 et 42 km
- et des réserves énergétiques sont conseillées sur le grand parcours.

Un contrôle du matériel sera effectué avant le départ sur l'ensemble des courses

Chronométrage:

Les coureurs seront chronométrés à l'aide du système AC3R

Classement:

Tout coureur ayant franchi la ligne d'arrivée en ayant passé les barrières horaires sera classé.

ATTENTION : Barrière horaire sur le 42 km.

Récompenses:

La remise des prix aura lieu à partir de 12h00 . La présence des coureurs récompensés est obligatoire. Lors de la remise des dossards, il sera remis un lot concurrent.

Pour chaque course, récompenses aux 3 premiers scratch hommes et femmes ainsi que le plus jeune et la plus jeune sur chaque parcours.

Assurance:

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les licencié(es) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Respect de l'environnement:

Le milieu naturel est fragile, une mise hors course sera prononcé pour tout acte de pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus).

Conditions générales:

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses.

Renseignements:

Mr THINON Christophe Tél: 06 63 17 76 73.
Sur le site de l'association "www.crra.run".